LAZARD
FRÈRES GESTION

Informations Clés pour l'Investisseur
Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD CREDIT FI 2022

FCP

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS

FR0013253739 - RC H-EUR

Objectif et politique d'investissement

Classification de l'OPC : Obligations et autres titres de créances internationaux

Objectif de gestion : L'objectif de gestion vise à obtenir une performance nette de frais annualisée supérieure à 1,48% en tenant compte du taux estimé de défaut des émetteurs, sur un horizon de placement de 5 ans et six mois (soit plus précisément du 3/07/2017 au 30/12/2022), en investissant principalement dans des titres de créance émis par des institutions financières dont la maturité est fixée au 30/12/2022 + 6 mois au maximum. Cet objectif de rendement est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion à la date de lancement du FCP et ne constitue pas une garantie de rendement. Il prend en compte une estimation de l'impact de potentiels événements de crédit pouvant intervenir en cours de vie des émetteurs des titres composant le portefeuille du FCP (tels que la défaillance). Il inclut par ailleurs les coûts de couverture du risque de change estimés en fonction des conditions actuelles de marché. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du gestionnaire financier, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. Le Fonds cherche à profiter de rendements actuariels jugés attractifs sur les titres, non considérés comme des actions ordinaires, émis par des institutions financières sans contrainte de notation.

Politique d'investissement : Pendant la période de souscription, soit du 31/05/2017 au 30/06/2017, le Fonds sera investi uniquement en liquidités ou en produits monétaires ; les investissements sur des titres de créances négociables, obligations ou titres sécurisés, obligations ou titres senior, obligations ou titres de catégorie tier 3, obligations ou titres de catégorie tier 2, obligations ou titres de catégorie tier 1, obligations ou titres convertibles contingents, obligations ou titres convertibles, ci-après «les titres non considérés comme des actions ordinaires», débuteront à compter du lendemain de la fermeture des souscriptions, soit le 30/06/2017. La stratégie d'investissement du FCP reposera, à compter du 3/07/2017, principalement sur une gestion de type «portage» (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité). Nonobstant, le gérant se laisse la liberté de gérer activement le portefeuille par la vente d'un titre, l'achat d'un nouveau titre. Le taux de rotation du FCP sera en conséquence faible. Cette stratégie permet au final de construire un portefeuille de 50 lignes environ de titres, non considérés comme des actions ordinaires, émis par des institutions financières dont le taux de rendement actuariel est jugé élevé selon l'analyse de la société de gestion. Le FCP pourra investir dans tout type d'émetteur dont le siège social est situé dans un pays membre et/ou émission cotée sur une bourse d'un pays de l'OCDE. Lorsque progressivement, les obligations composant le portefeuille arriveront à maturité et seront remboursées, le gérant pourra : **a)** réinvestir dans des titres, non considérés comme des actions ordinaires, émis par des institutions financières dont la maturité (finale, ou options de remboursement au gré de l'émetteur ou du porteur) ne dépasse pas le 30/12/2022 + 6 mois maximum ; **b)** en titres de créances (échéance maximum 30/12/2022 + 6 mois maximum) ou d'instruments du marché monétaire et jusqu'à 100% de l'actif du Fonds.
Le processus de gestion combine une approche Top-down (approche d'allocation stratégique et géographique tenant compte de l'environnement macroéconomique et sectoriel) et Bottom-up (approche de sélection des supports d'investissement sur une base fondamentale après analyse de la qualité de crédit des émetteurs et des caractéristiques des titres), permettant ainsi d'intégrer l'environnement réglementaire dans lequel évolue cette classe d'actif. La sensibilité au taux est gérée de 0 à 5.
Le FCP n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays. Le FCP n'investit que dans des obligations négociées en Euro, Dollar US ou Livre Sterling.
Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse des obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci. Le portefeuille du FCP est composé : **a)** jusqu'à 100% maximum de l'actif net en obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires, émis par des émetteurs de la catégorie Investment Grade ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion et notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ainsi que dans une limite de 20% maximum de l'actif net en obligations ou titres émis par des émetteurs de la catégorie spéculative/High Yield selon l'analyse de la société de gestion ou notés en dessous de BBB- par Standard & Poor's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou non notés par une agence de notation ; **b)** jusqu'à 100% maximum de l'actif net en obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires, négociés en Dollar US ou Livre Sterling. Le risque de change sera couvert de sorte que l'exposition de change n'excède pas 2% maximum de l'actif net ; **c)** d'actions ordinaires (10% maximum de l'actif net) provenant d'une conversion ou d'échange de dettes ; **d)** d'OPCVM monétaires, monétaires court terme ou obligataires français ou européens à hauteur de 10% maximum de l'actif net, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.
Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir plus de 35% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis
L'exposition totale au risque action ne pourra dépasser 10% maximum de l'actif net. Le gérant pourra investir à hauteur de 100% de l'actif net dans des titres intégrant des dérivés. Dans la limite d'une fois l'actif net sans surexposition, le FCP peut utiliser des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change, des dérivés de crédit (les CDS mono émetteur et indices (ITRAXX étant limités à 40% maximum de l'actif) et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés, pour couvrir le portefeuille au risque de taux, de change et de crédit. Postérieurement au 30/12/2022, si les conditions de marché le permettent et après agrément de l'Autorité des marchés financiers, la stratégie du FCP sera reconduite pour une nouvelle durée de portage. Dans le cas contraire le FCP sera dissous ou fusionné avec un autre OPC après agrément de l'Autorité des marchés financiers.
Le Fonds sera fermé à la souscription le 30/06/2017 après cut-off. A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur. La période de souscription pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion.

Affectation des sommes distribuables :
Affectation du résultat net : Capitalisation
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant l'échéance prévue le 30/12/2022.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

- 1 2 3 **4** 5 6 7 +

Explication de l'indicateur et ses principales limites :
L'exposition diversifiée au risques de taux et de change explique le classement de l'OPC dans cette catégorie.
Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- Risque lié aux dérivés : Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

Lazard Credit Fi 2022

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement	
Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

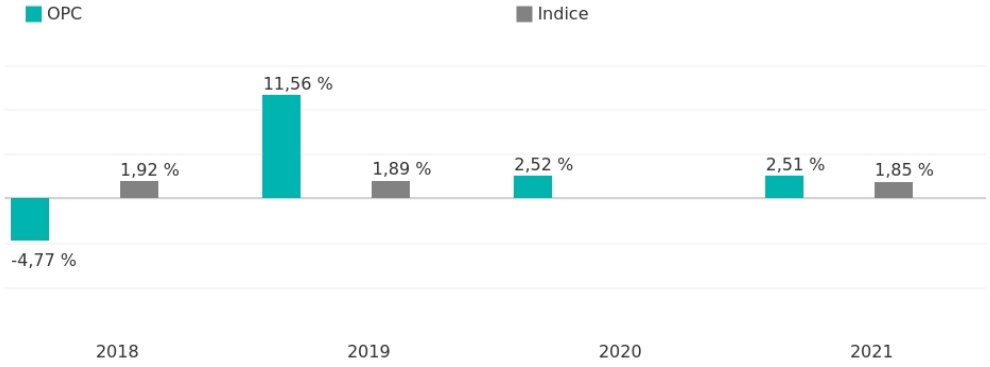
Frais prélevés par l'OPC sur une année	
Frais courants	1,01%*
Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

Date de création de l'OPC : 31/05/2017

Devise : EUR

Indicateur de référence : Néant

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet www.lazardfreresgestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **02/02/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.